

Autorisation parentale relative à la publication d'images d'élèves

Année Scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,

Afin d'illustrer le bulletin municipal ou la presse et le site internet de la Commune de Mohon votre enfant pourrait être photographié ou filmé à la cantine ou à la garderie municipale. Votre enfant ne sera jamais photographié isolément mais en groupe de trois ou quatre personnes au minimum.

Pour respecter les obligations légales en la matière, nous vous demandons de retourner à la mairie pour le 8 juin 2018 l'autorisation dûment remplie et signée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire,
Josiane Denis

Autorisation parentale relative à la publication d'images d'élèves
Année Scolaire 2018-2019

Je soussigné(e) (père – mère – tuteur) de
l'enfant (1)

- autorise la mairie de Mohon à photographier ou filmer mon enfant à la cantine ou à la garderie Municipale afin d'illustrer le bulletin municipal, la presse ou le site internet de la Commune de Mohon.
- n'autorise pas la mairie de Mohon à photographier ou filmer mon enfant à la cantine ou à la garderie Municipale afin d'illustrer le bulletin municipal, la presse ou le site internet de la Commune de Mohon.

(1) Cocher la case souhaitée

Le à

Signature
(précédée de la mention manuscrite lu et approuvé)